

SESSION DU 9 DECEMBRE 2020

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 3 décembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Marion JOUANNEAU, le mercredi 9 décembre 2020 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Christophe LEROY.

Présents : Christophe LEROY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Claudine MOULIN, Marc PINSARD, Anita RIVIERE, Gérard AMY, Nicolas BIANCONI, Emmanuel DUPIN, Humberto DOS SANTOS, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Serge POITRIMOL, Véronique PREVEAUX, David POTHIER.

Secrétaire de séance : Sylvie BEHETRE

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du 3 novembre 2020 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

→ Acquisition de la parcelle AB25 :

Considérant que l'acquisition de la parcelle AB25 – pour partie, présente un intérêt certain pour la Commune déjà propriétaire des parcelles contiguës AB22 et AB24, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'acquérir pour partie, la parcelle AB25 ;
- **DECIDE** de passer outre l'avis des Domaines et d'en proposer 16 400,00 € (seize mil quatre cents euros) à son propriétaire.

→ Cession parcelles AC 157, 159 et 162 à l'euro symbolique à la Commune en vue de l'alignement du chemin rural n°35 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AC 157, 159 et 162 auprès de ses propriétaires, à l'euro symbolique.

→ Révision des tarifs communaux – Année 2021 :

⇒ *Salle polyvalente* :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter pour 2021 les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

| | Résidents + Comités d'entreprises ZA de Gellainville | Non-résidents + Comités d'entreprises extérieurs | Professionnels à but lucratif |
|----------------------------------|---|---|--|
| <u>WEEK-END</u> | | | |
| Grande salle | 340,00 € | 810,00 € | 1 110,00 € |
| Cuisine | 75,00 € | 135,00 € | 150,00 € |
| Petite salle avec cuisine | 235,00 € | 465,00 € | 690,00 € |

| | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| JOURNÉE (en semaine uniquement) | | | |
| Grande salle | 165,00 € | 400,00 € | 550,00 € |
| Cuisine | 35,00 € | 65,00 € | 65,00 € |
| Petite salle avec cuisine | 120,00 € | 245,00 € | 340,00 € |
| VIN D'HONNEUR (4 heures) | | | |
| Hall d'entrée avec bar | 70,00 € | 180,00 € | |
| Grande salle | 120,00 € | 350,00 € | |
| Cuisine | 30,00 € | 65,00 € | |
| Petite salle avec cuisine | 100,00 € | 250,00 € | |

⇒ Concessions cimetière et columbarium :

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium pour l'année 2021 :

↳ Concessions de cimetière

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - concession perpétuelle => 550,00 € | - concession trentenaire => 100,00 € |
| - concession cinquantenaire => 150,00 € | - superposition => 50,00 € |

↳ Concessions de columbarium

- concession cinquantenaire => Par case : 680,00 € pour la 1^{ère} urne et 50,00 euros par urne supplémentaire ;
- concession trentenaire => Par case : 420,00 € pour la 1^{ère} urne et 50,00 euros par urne supplémentaire ;

↳ Vacations funéraires : 25,00 €

⇒ Portage des repas à domicile :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit le prix du repas porté à domicile à 6,30 € pour l'année 2021.

→ Comptabilité : Régularisation d'écritures :

➔ Amortissement de la participation à l'équilibre – Parc de l'Equerre - 2019 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'amortir la participation à l'équilibre de 140 000 € versée à la SADEL en 2019, sur 5 ans soit des annuités de 28 000 €.

➤ **VOTE** à cette fin, les ouvertures de crédits suivantes sur le budget communal 2020 :

Compte Dépenses:

- Article 6811 : + 28 000,00 €
- Chapitre 023 : - 28 000,00 €

Compte Recettes:

- Article 280422 + 28 000,00 €
- Chapitre 021 - 28 000,00 €

➔ Comptabilisation de l'amortissement de l'inspection télévisée – réseau eaux usées de 2016 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **VOTE** les ouvertures de crédits suivantes sur le budget communal 2020, pour amortir sur 2 ans les travaux d'inspection télévisés réalisés sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en 2016 :

Compte Dépenses:

- Article 6811 : + 732,00 €
- Chapitre 023 : - 732,00 €

Compte Recettes:

- Article 281532 + 732,00 €
- Chapitre 021 - 732,00 €

➤ Décisions modificatives :**➤ Décision modificative n°5 :**

Vu le dysfonctionnement des pompes de la fontaine de la Grande Rue ;
 Considérant que cette dépense n'était pas prévue au budget primitif 2020 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

| Montant | A enlever du compte | A inscrire au compte |
|------------|---------------------|----------------------|
| 1 700,00 € | 2158-807 | 2158-1003 |

➤ Décision modificative n°6 :

Considérant que certains ajustements comptables sont à envisager afin d'honorer les dernières factures d'investissement sur l'exercice 2020 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

| Montant | A enlever du compte | A inscrire au compte |
|------------|---------------------|----------------------|
| 4 500,00 € | 2158-807 | 2152-1803 |
| 3 500,00 € | 2158-807 | 2116-2003 |

➔ Comptabilité : Cession d'un ordinateur portable :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder l'ancien ordinateur portable à Madame Sylvie BEHETRE ;
- **FIXE** le prix de cette cession à 125 € (cent vingt-cinq euros).

➔ Conseil Départemental : Fonds d'Aide aux Jeunes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une participation financière de 100 € (cent euros) au Fonds d'Aide aux Jeunes.

➔ Rétrocession de la rue du Clos Fleury par la S.A. Eure-et-Loir Habitat :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir à l'euro symbolique la rue du Clos Fleury ;
- **DECIDE** de rattacher à cette rétrocession, la cession à la Commune, à l'euro symbolique, de la parcelle appartenant à Monsieur BIGOT, d'une contenance de 2m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

➔ Recensement du linéaire de la voirie communale :

- Considérant la rétrocession dans le domaine public communal de la rue du Vivier, d'une longueur de 96 mètres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **ARRETE** le linéaire de la voirie communale à 8 977 mètres.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services préfectoraux dans le cadre de la revalorisation de la DGF.

La séance est levée à 0h05.

* * * * *